

FICHE EXPERIENCE : Un dispositif de participation citoyenne à Anzin

Un Budget participatif au service de l'aménagement du territoire

✓ Plus-value et spécificités de la démarche

En 2018, la ville d'Anzin a souhaité repenser le Fonds de travaux urbain (FTU), déjà mis en place, par un budget participatif financé à 50% par la Région Hauts-de-France. Une enveloppe de 50.000€ est ainsi proposée aux habitants pour financer des projets d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un outil de démocratie participative sur deux niveaux :

- Les habitants peuvent soumettre des projets d'investissement d'intérêt général ;
- Les habitants peuvent voter pour les projets qui les intéressent le plus.

Les dispositifs de démocratie participative permettent à des territoires de développer l'action citoyenne, tout en contribuant à l'amélioration de la vie des quartiers et en ayant une visée pédagogique par la compréhension des sommes gérées par la collectivité.



✓ Mots clés

#GUP #Cadredevie #Participationcitoyenne

DIAGNOSTIC — CONTEXTE

La commune d'Anzin, située à quelques kilomètres de Valenciennes, a une population de près de 13.500 habitants. Parmi les ménages, 55% sont locataires HLM et privé et 32% sont locataires du parc HLM comprenant le minier. Le revenu de 41,9 % des allocataires est constitué des prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus, et à hauteur de 100 % pour 26,1 % d'entre eux. Le taux de chômage des 15-64 ans est de 25,5 %, avec 11,1 % des 15-17 ans non scolarisés et 28 % des 15 ans et plus non diplômés.

Dans ce contexte socio-économique, deux quartiers sont en Politique de la ville : la zone intercommunale des rives de l'Escaut qui regroupe la Bleuse-Borne et Carpeaux, et La Verrerie / Square de la République. Ces quartiers prioritaires possèdent des atouts comme un tissu associatif de proximité dynamique, des offres en équipements culturels, sportifs et des dispositifs éducatifs. De plus, les habitants sont particulièrement investis. Cependant, des difficultés persistent notamment liées au décrochage des jeunes et des adultes et un besoin important d'accompagnement et de médiation. En termes de gestion urbaine, des problèmes de mobilité subsistent, tout comme des incivilités ou un manque de commerces à l'intérieur des quartiers.

Pour apporter des éléments de réponse à ces situations diverses, le quartier de Carpeaux a bénéficié du premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) dès 2008, le quartier intercommunal des rives de l'Escaut du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), et les deux QPV tirent parti de programmes alentours comme la restructuration des cités minières et ouvrières de Valenciennes métropole et le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés de la Croix d'Anzin.

CONCEPTION DE LA DEMARCHE

La municipalité a choisi d'utiliser les ressources de son territoire, à savoir ici les habitants et la proximité, pour faire reculer ses difficultés. D'abord avec le Fonds de travaux urbain, puis via le Budget Participatif en 2018, qui s'est révélé être un outil efficace face à ces trois enjeux :

- Permettre aux habitants de s'exprimer et de participer à la vie de leur ville ;
- Favoriser l'appropriation des équipements installés pour limiter les incivilités ;
- Renforcer le travail collectif habitants - services municipaux pour améliorer le cadre de vie.

La volonté de passer d'un FTU à un Budget participatif émane d'un commun accord entre la municipalité et la Région, après s'être rendu compte que le FTU n'était pas assez approprié par l'ensemble des habitants. En effet, il était davantage utilisé par les Comités de quartier, ne répondant donc pas aux attentes de participation. Grâce à son système de vote, le format du Budget participatif a ainsi permis de redynamiser le dispositif.

METHODE

- ✓ Tous les habitants d'Anzin, sans condition d'âge, seuls ou en groupe, peuvent proposer un projet. Les associations sont également autorisées à en déposer. Un règlement intérieur, ou « guide pratique », a été rédigé pour encadrer le dispositif : tous les domaines peuvent être concernés par les projets (environnement, sport, éducation, etc.) mais des critères doivent être respectés (respect de la loi, coût ne dépassant pas 50.000€ et portant sur des dépenses d'investissement, dans l'intérêt général et les compétences de la ville, etc.). Le guide a été largement diffusé dans les réseaux de la ville pour toucher le plus grand nombre de personnes.
- ✓ Le dépôt du projet se fait via une « fiche projet » créée spécialement, à remettre par mail ou dans les structures municipales. Les conseillers citoyens, comités de quartier ainsi que le Service Cohésion Sociale de la ville d'Anzin sont chargés d'accompagner les porteurs dans leur conception du projet, par téléphone ou sur rendez-vous.
- ✓ Un calendrier précis est établi : 2 mois pour déposer les projets, 4 mois d'analyse des projets et de travail sur les aspects techniques, 1 forum de présentation des projets recevables, 1 mois pour les votes des habitants et enfin la présentation des projets élus sur le site internet de la ville et dans le bulletin municipal. Ces derniers doivent alors être réalisés sous 1 an.
- ✓ L'examen des projets est réalisé par un Comité de Gestion, lors de Commissions consultatives. Il est composé de représentants des Conseils citoyens, des Comités des différents quartiers de la ville, d'habitants volontaires, d'élus travaillant sur des thématiques spécifiques et de techniciens de la ville. Un projet est considéré comme « recevable » s'il remplit tous les critères présentés dans le guide pratique. Un travail se déroule ensuite entre les porteurs des projets reçus, les services techniques et le service communication de la ville, pour affiner les aspects opérationnels, la réalisation des travaux, l'animation du projet, la présentation aux habitants...
- ✓ Un évènement de lancement des votes en ligne ou dans les urnes déployées dans la ville est organisé, appelé « le forum des projets ». Une application mobile « Le vote », créée pour ce type de projets, est également utilisée par la ville et peut être téléchargée gratuitement par les habitants. Elle permet la confidentialité et la sécurité des données, grâce à une vérification de la carte d'identité et l'établissement d'un identifiant unique. Chacun peut voter sans condition d'âge, dans la limite d'un vote par personne.

MISE EN ŒUVRE

En 2018, sur les 21 projets déposés par les habitants, 9 ont été jugés recevables par la Commission consultative et ont pu être soumis aux votes. Les 4 projets ayant reçu le plus de voix ont été élus et proposent des thématiques diversifiées :

- Une aire de jeux : Pour un budget de 36.000€, ce projet prévoit l'installation d'une balançoire, d'un toboggan, de deux jeux à ressort, de bancs et d'une poubelle, sur une surface amortissante clôturée. Les enfants pourront jouer et se sociabiliser, dans un environnement propice à la création de liens, également entre les parents.

- Une tour à hirondelles : L'Association de sauvegarde et de suivi des moineaux domestique souhaite installer une tour à hirondelles à 6700€ pour préserver cette espèce en voie de disparition dans le secteur de la commune où elle est présente.
- Un projet artistique qui habille les fenêtres du château Dampierre : Travail participatif sur la mémoire des habitants mise en valeur par des artistes-peintre, pour revaloriser les planches de bois qui condamnent les fenêtres du château, pour un coût de 7500€.
- Des « boîtes à lire » : 10 boîtes à lire, avec une porte, un toit et un règlement d'usage seront construites dans la ville pour 5000€. Chacun pourra déposer un livre et en prendre un en échange, afin de favoriser la solidarité et le partage tout en ayant un impact écologique.

Ces 4 projets sont en cours de réalisation et des animations autour de leur livraison sont prévues.

En 2019, ce sont 29 projets qui ont été proposés à la Commission et 14 sont recevables. Ces derniers font l'objet d'un travail entre les services techniques et les habitants, pour les définir précisément et créer les supports de communication que les porteurs utiliseront pour mobiliser la population et les inciter à voter pour eux. Parmi les 14 projets, on trouve un théâtre de verdure, du mobilier urbain de commémoration, l'installation de poubelles de tri, de cendriers, etc.

RESULTATS

En 2018, le Budget participatif a recueilli 1000 votes de la part des habitants, dont 200 en ligne, témoignant du vif intérêt de la population pour le dispositif.

Les citoyens ont fait part de leur satisfaction de pouvoir proposer des projets puis de voter ensuite pour leurs préférés. En 2019, la Municipalité a ainsi pu remarquer une hausse des collectifs des habitants, hors association, qui se rassemblent pour déposer des projets. Le Budget participatif est par conséquent un outil qui facilitent les rencontres entre citoyens.

POINTS DE VIGILANCE

Avec ce dispositif, il est nécessaire de bien rappeler le cadre et les critères dès le début, lors de la phase de dépôt des projets, pour éviter de provoquer des frustrations. Dans le cas d'Anzin, de nombreux dépôts de projets faisaient état de caméras de surveillance et de dos d'âne non justifiés par un intérêt collectif. La Ville a donc fait le choix de refuser les projets ne répondant pas à l'intérêt général, en établissant des règles claires de concertation.



Contacts – informations

Julie GARBEZ

Responsable service cohésion sociale

Ville D'Anzin

26 Place Roger Salengro

59410 ANZIN

<http://anzin.fr/>

